

**DÉLIBÉRATION N° 2024-2025\_053  
du conseil d'administration de l'université Marie et Louis Pasteur**

**Séance en date du 8 juillet 2025**

**1. Approbation du PV et verbatim du conseil d'administration du 17 avril 2025 (pour vote)**

La délibération étant présentée pour décision

|                                                                     |                                                    |
|---------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|
| Effectif statutaire : 40<br>Membres en exercice : 40<br>Quorum : 20 | Refus de vote : 0<br>Abstention(s) : 0             |
| Membres présents : 31<br>Membres représentés : 2<br>Total : 33      | Suffrages exprimés : 33<br>Pour : 33<br>Contre : 0 |

**VU** l'article 12.6 des statuts de l'université Marie et Louis Pasteur ;

**VU** l'article 6 du règlement intérieur provisoire de l'université Marie et Louis Pasteur.

Conformément aux statuts de l'université et à son règlement intérieur provisoire, les procès-verbaux des réunions en formation plénière du conseil d'administration sont diffusés à ses membres avant d'être soumis à l'adoption du conseil lors de la séance suivante.

En application de ces dispositions, les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent le procès-verbal et le Verbatim du conseil d'administration de l'université Marie et Louis Pasteur du 17 avril 2025.

Besançon, le 08/07/2025

Le président,

Hugues DAUSSY



*Annexe :*

*Annexe 1.1 : Procès-verbal du conseil d'administration de l'université Marie et Louis Pasteur du 17 avril 2025*

*Délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Rectrice de l'académie de Besançon, Chancelière des universités*

*Délibération publiée sur le site internet de l'Université Marie et Louis Pasteur*